

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

MORT AUX TYRANS
ET AUX TRAITRES.

Jean-Baptiste MATHAREL,
Aux amis de la Liberté et de l'Égalité.

La justice du Peuple marche d'un pas lent, mais toujours sur.

CITOYENS,

La calomnie s'est promenée pendant plusieurs mois sur ma tête; des Libelles diffamatoires ont été répandus dans le public. Mon patriotisme étoit flétri. Mon innocence, la pureté de mon ame, et le témoignage de ma conscience, m'ont imposé le devoir de mettre au grand jour et ma conduite et mes principes : j'en ai appelé au tribunal de l'opinion publique, aux sentinelles de la révolution, aux défenseurs des droits de l'homme et du citoyen. Mes actions viennent d'être scrutées par la société populaire d'Issoire; elle m'a rendu justice; mais, comme la calomnie laisse d'ordinaire après elle des nuances toujours fatigantes et nuisibles; pour les détruire entièrement, je crois devoir donner à mes concitoyens connoissance de l'arrêté pris, à mon égard, par la société d'Issoire, à une de ses séances, sur discussion contradictoire et publique.

Extrait des Registres des délibérations de la Société populaire d'Issoire.

Séance du 19 Fructidor, l'an 2 de la République Française, une et indivisible.

Un membre du comité des raports a rapporté l'affaire des citoyens Morin et Matharel, relative à la dénonciation, pour faits d'incivisme, faite contre le citoyen Matharel.

Matharel et Morin ont été entendus, et plusieurs membres ayant parlé sur la même question;

L'assemblée a arrêté que le citoyen Matharel n'a cessé de mériter l'estime de la société, et sur la dénonciation, a passé à l'ordre du jour, motivé sur ce que la société populaire n'est pas compétente, pour décider sur le mérite d'une dénonciation. Sur la proposition faite par un membre aux citoyens Matharel et Morin, de se réconcilier, et d'en donner des preuves non équivoques à l'assemblée, ces deux Citoyens se sont embrassés, et ont juré sur leur honneur d'oublier respectivement toute animosité et vengeance, aux applaudissemens de la Société et des Tribunes.

Pour expédition conforme.

Signé Favard, *Président*, et Barrier, *Secrétaire.*

CERTIFICAT DE CIVISME

accordé au Citoyen Matharel.

Nous maire, officiers municipaux et membres du Conseil général de la commune du Vernet, certifions à qui il appartiendra que le citoyen Jean-Baptiste-Marie Matharel, habitant de cette Commune,

a donné, depuis le commencement de la révolution, des preuves du plus pur patriotisme et du plus ferme républicanisme ; en foi de quoi, le Conseil général de la commune du Vernet lui a délivré le présent Certificat de civisme, pour lui valoir et servir ce que de raison. A la séance ont assisté les soussignés Jean Faugères, Louis Bourgne et Pierre Mora, qui ont déclaré ne savoir signer.

Fait en la maison commune du Vernet, ce 10 Germinal, l'an 2 de la République Française, une et indivisible. Signé *Faugères*, Maire, *Bœuf*, *Martin*, *Sabatier*, *Boucheron*, *Tiodas*, *Girot*, *Lapire*, Agent national.

Vu au Conseil général du district d'Issoire, séance publique et permanente, le 27 Prairial, an 2 de la République Française, une indivisible et démocratique. Signé *Chomette*, *Meyrand*, *Vernières*, *Fondary*, *Gaulthier*, *Grenier*, *Taphanel* et *Bleterie*, Agent national.

Vu et vérifié au comité de surveillance révolutionnaire du district d'Issoire, le 21 Fructidor, l'an 2 de la République Française, une, indivisible et impérissable. Signé *Terrasse*, Président, *Chabru*, *Pignol*, *Moncellet*, *Jaumard*, *Prévost-de-Bort*, *Perron*, *Barrier*, *Baille*.